

l'approbation des personnes instruites, des amis de la science ; ces trois mots sont autant de règles : la première établit le principe fondamental de l'écriture, principe dont les deux autres règles déterminent l'application :

1^{re} RÈGLE. — Par l'écriture retracer fidèlement et simplement la parole, c'est-à-dire les différents sons qui constituent le langage : là est tout l'objet, toute la raison d'être, toute la perfection de l'écriture.

2^e RÈGLE. — Autant de sons simples bien articulés de la voix, autant de signes ; pour chaque son, son signe correspondant toujours le même.

3^e RÈGLE. — Unir les signes dans l'écriture comme les sons dans le langage.

Conforme à cette théorie, l'écriture serait, ce nous semble, non plus un mot sans règle, un art livré à tous les caprices de l'usage, mais un art véritable, ayant ses règles fixes, déduites logiquement de sa nature même ; un art à la portée de tous, le plus facile comme le plus bienfaisant de tous les arts avec celui de la lecture qui partage, en tout point, sa destinée. Quelques jours, quelques mois, tout au plus, suffiraient pour l'apprendre. Tous les sons dont se compose le langage étant représentés dans l'alphabet, dès qu'on saurait ses lettres, on saurait, en quelque sorte, lire et écrire, et dès qu'on saurait lire et écrire une langue, on saurait lire et écrire toutes les langues.

Un exemple auquel chacun pourra en ajouter d'autres à sa fantaisie va faire toucher du doigt toute la supériorité d'un pareil système d'écriture sur le système en usage, tant au point de vue purement théorique qu'au point de vue pratique.

De combien de manières se rend, en français seulement, le son que représentent les mots *an*, *en* ?

Nous n'en savons trop rien. Prenons, au hasard, quelques formules : *an*, *en*, *anc*, *and*, *amp*, *ans*, *ant*, *ham*, *han*, *end*, *eng*, *ens*, *empt*, *ean*, *aen*, etc. Comment croire que tous ces divers assemblages de sons différents rendent naturellement, logiquement le même son ?